

# Election à la Municipalité du 29 mars 2026 (2<sup>ème</sup> tour)

## Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

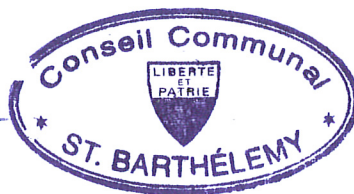
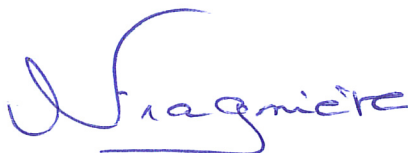
- que seule la liste Le Moulin, comprenant le nom de 1 personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que 4 sièges sont à repourvoir,

### PROCLAME

**Madame Christine FAVRE**, née le 28.06.1965, originaire de Savigny, domiciliée au chemin du Moulin 5, 1040 St-Barthélemy, élue **tacitement Conseillère Municipale** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

La présidente du bureau :



La secrétaire :



St-Barthélemy, le 10 mars 2026